Aide à l'élevage ovin et caprin dans certaines zones défavorisées de la Communauté (modif. règl. 1323/90/CEE)

1997/0210(CNS) - 20/01/1998 - Acte final

OBJECTIF: modifier le règlement 1323/90/CEE instaurant une aide spécifique à l'élevage ovin et caprin dans certaines zones défavorisées de la Communauté. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 193 /98/CE du Conseil. CONTENU: cette modification, qui fait suite à l'accord global sur le paquet prix 1997 /98, prévoit une augmentation du pourcentage appliqué à l'aide spécifique à l'élevage ovin et caprin (prime "monde rural") versée pour les brebis laitières et les chèvres dans les zones défavorisées, de 70% à 90% à partir de la campagne de commercialisation 1998. ENTREE EN VIGUEUR: 03/02/1998.